



Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 21 février 2018 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . M. Yves Bleunven, Vice-Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- . M. Bruno Le Borgne, Président de la C.C. Arc Sud Bretagne
- . Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléante)

Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Jean-François Méaupe, Président du CDOS 56
- . Mme Michèle Pierson, représentante du Pôle E2S Pays de Vannes
- . Mme Florence Rioussé, Directrice de la Mission Locale (suppléante)
- . Mme Rachel Le Dirach, représentante SEMAGRI (suppléante)

Membres avec voix consultative :

Présents

- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental

Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan
- . M. Maxime Picard, Conseiller régional
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

Techniciens

Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes
- . Mme Laura-Mars Henichart, Chargée de mission contractualisation du Pays de Vannes

Excusés

- . Mme Sabrina Louis, Instructrice Conseil Régional
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement

Introduction

Il s'agit du 18^{ème} CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

Ordre du jour :

1. 9h - 9h45 - **Logements sociaux** : temps d'échange avec les bailleurs sociaux et définition des critères de sélection des projets

2. **Examen des projets en demande de subvention :**

Auditions et avis du Comité Unique de Programmation sur les projets suivants :

Crédits Régionaux - Fonctionnement et Investissement

- 9h45 – Commune de Saint-Dolay : Rénovation et extension salle de sport – FA 2.5 « Accompagner la structuration de l'offre sportive »

- 10h15 – Commune de Grand-Champ : Construction d'une salle de sport et d'un mur d'escalade mutualisé – FA 2.5 « Accompagner la structuration de l'offre sportive »

- 10h45 – Commune d'Elven : Construction d'un Bâtiment Centre de Loisirs / Ecole périscolaire - FA 2.1 « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »

- 11h15 – Clim'Actions Bretagne Sud : Journée sur les enjeux de la transition énergétique – FA 3.3 « Développer les énergies renouvelables »

- 11h45 – Mission Locale du Pays de Vannes : Réhabilitation des locaux de la Mission Locale du Pays de Vannes : optimisation de l'accueil des jeunes et du dispositif Garantie Jeunes » – FA 2.5 « Attractivité et multipolarisation »

Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, accueillent les membres du CUP dont la réunion se déroule dans les locaux de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Vérification du Quorum

Projets examinés au titre des fonds régionaux du Contrat de partenariat 2014-2020.
Le CUP du 21 février 2018 est composé de 10 membres (5 représentants élus et 5 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 10 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

Double Quorum : Atteint

(La présence de la moitié de représentants de la société civile, donc du double quorum, n'étant obligatoire que lors de la présentation de projets européens).

1 - Logements sociaux : temps d'échange avec les bailleurs sociaux et définition des critères de sélection des projets

Il est proposé aux membres du CUP un temps d'échange sur les modalités d'intervention pour le soutien aux projets « habitat et logements sociaux » du Contrat de partenariat.

Modalités d'intervention et dispositifs habitats

Le contrat de partenariat permet d'intervenir sur (1) des opérations de démolition/reconstruction ou construction de logements sociaux en rénovation urbaine ou centre bourgs, (2) des opérations d'acquisition et de réhabilitation d'un bâtiment en vue de créer des logements locatifs sociaux, (3) et des opérations de rénovation thermique et énergétique des logements locatifs sociaux.

Sur les deux premiers types d'opération visant à la construction de logements sociaux, les modalités d'intervention restent les mêmes que celles initialement proposées dans le Contrat – Priorité 2 - Fiche action 2.4. Accompagner la rénovation urbaine. Ces opérations ne mobilisent que les crédits régionaux du contrat et ne sont pas éligibles au FEDER.

Les propositions soumises à échange aux membres du CUP concernent uniquement les opérations de « Réhabilitation thermique des logements sociaux » portées par les organismes HLM et la mobilisation des crédits FEDER.

Il est effectivement indispensable de mettre en œuvre ce volet FEDER dès 2018 afin de conserver l'enveloppe dédiée à ces projets de réhabilitation, qui reste indicative et pourrait faire l'objet de redéploiement par la Région.

Il convient donc de définir des modalités d'intervention « efficaces », c'est-à-dire à la fois :

- **attractives** pour les organismes HLM ;
- **et incitatives** pour que les projets soutenus répondent au mieux d'une part à l'objectif de sortir un maximum de locataires de la précarité énergétique, et d'autre part d'engager la transition énergétique du territoire (maîtrise de la consommation, production d'énergies renouvelables).

Il est donc proposé de **maintenir un niveau d'intervention de FEDER de base à 25 % et une intervention bonifiée (bonification de 15%, soit un total de 40%) pour les opérations innovantes ou dans les centres bourgs des communes rurales ou les organismes HLM sont moins volontaires et présents.**

Critères de bonification

- Opérations en centre-bourg en milieu rural
- Opérations innovantes sur des logements individuels (exemple : gain d'isolation (UBAT) de 30%, isolation thermique extérieure et insertion urbaine ou paysagère, etc.)
- Opérations innovantes avec production d'énergie renouvelable et/ou usage d'éco-matériaux

L'application de ces critères de bonification sera décidée par le Comité Unique de Programmation.

L'intervention du Pays de Vannes a ainsi vocation à mobiliser les bailleurs sociaux dans une démarche spécifique au territoire du Pays vers la mise en œuvre de projets exemplaires devant mobiliser les acteurs du territoire dans une dynamique de transition énergétique vertueuse.

Les bailleurs Vannes Golfe Habitat et Bretagne Sud Habitat présents à ce CUP sont invités à participer aux échanges et à présenter leurs priorités d'intervention et leurs plans de travaux devant permettre de répondre aux objectifs du Pays.

Les membres du CUP, au regard des échanges, sont invités à discuter les modalités d'intervention et l'adéquation entre les programmes d'action des principaux bailleurs et les modalités proposées et notamment les critères de bonification proposés.

Les membres s'accordent à dire que les parcs ne sont pas identiques, l'objectif est que tout le territoire ait un bénéfice de ces aides potentielles avec de la complémentarité et du bon sens et que l'aide obtenue soit attractive, réalisable et incitative. L'objectif de 20% de logements sociaux est difficile à atteindre surtout pour les petites communes, d'autant plus avec les réformes actuelles. Il serait dommage qu'il y ait du dégagement d'office sur l'enveloppe FEDER qui ne serait pas consommée. Si les fonds européens ne sont pas utilisés sur le territoire du Pays de Vannes, d'autres territoires pourront en bénéficier.

Les échanges entre membres du CUP permettent de valider les modalités d'intervention pour les prochains projets « Habitat » du Contrat de partenariat du Pays de Vannes. Sur le volet réhabilitation, il faudrait plus de souplesse tout en respectant les critères imposés avec les bonifications et ce dans un délai assez court puisque des projets doivent s'inscrire sur l'année 2018.

Il est cependant précisé qu'il n'y a pas de nécessité de dossier complet à ce stade mais il faudra au moins une fiche-projet pour un avis prévisionnel avant de commencer les travaux.

Les bailleurs, à l'issue de ces présentations et échanges sont invités à présenter avant septembre 2018 leurs projets sur les trois types d'opérations éligibles aux Contrat de partenariat. Les échanges seront à poursuivre dans ce sens.

2 - Examen des projets en demandes de subvention :

. Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

. « Rénovation et extension salle de sport » - Commune de Saint-Dolay

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Joël Bourrigaud, M. Yves Bertrand, adjoint, Mme Marie-Claire Loyer, DGS

Questions des membres au porteur de projet :

- Y a-t-il eu des audits de salles existantes autour pour répondre à des besoins spécifiques et des

passerelles avec la Loire Atlantique dont le secteur est rattaché ?

- Y aura-t-il une demande de label ?

Réponse du porteur de projet :

- Par rapport à ce qui est indiqué dans la fiche-projet, la commune précise que ce projet n'a pas suivi la démarche « Haute Qualité Environnementale » (HQE) telle que définie dans le référentiel de la certification NF HQE™. Le label HQE ne sera pas demandé mais il y a le souhait d'aller dans ce sens dans les travaux réalisés.

Dans le domaine du sport c'est plus compliqué, il y a des contraintes de surfaces, de volumes... L'objectif est d'avoir une mutualisation d'espace et de ne pas créer pour créer. Il y a aussi un travail en amont avec le CAUE. Il restera la charpente à revoir à revoir pour que l'ensemble de la rénovation soit faite.

- Une réunion est prévue le 6 mars au sujet notamment des choix de matériaux.

. « Construction d'une nouvelle salle de sport avec un mur d'escalade mutualisé » - Commune de Grand-Champ

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Yves Floury, DGS et Mme Dominique Le Meur, adjointe.

Questions des membres au porteur de projet :

- Des éco matériaux sont-ils prévus ?

- Y a-t-il une mutualisation de prévue avec une ouverture à tout public (scolaire, personnes handicapées...) et est-il prévu un travail avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) ?

- Y aura-t-il des tribunes ?

Réponse du porteur de projet :

- Pour la conception de ce projet, il a été privilégié une optimisation du coût au m² de l'équipement qui ne permet pas de mettre en œuvre certaines orientations pour la transition écologique (par ex. le recours aux éco-matériaux) ;

- Il est précisé en revanche que la salle, sur la base d'un modèle développé à Saint-Philibert de Grand-Lieu (44), n'aura aucun besoin de chauffage ;

- Ce lieu sera-t-il complémentaire de celui de Séné, Plougoumelen ou Brandivy et des communes avoisinantes sont-elles intéressées par le projet. Sur le rayonnement au-delà du territoire communal, il est précisé que 40 % des adhérents aux club de tennis et de basket sont extérieurs à la commune. Il est également indiqué la démarche de mutualisation, en partenariat avec Plescop, pour la réalisation du futur pôle de tennis intercommunal. Concernant l'activité d'escalade, une association est en cours de constitution et des contacts avec les clubs d'escalade du secteur ont déjà été engagés.

Il est par ailleurs mentionné que la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), peut apporter une aide financière dans le cadre du Plan National des Structures Artificielles d'Escalade (12 000 € pour le niveau départemental).

- Il y aura des tribunes mobiles sur roulettes de 200 places.

Débat et sélection des deux projets sur la fiche action 2.5 « Accompagner la structuration de l'offre sportive »

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement des deux projets qui est sur une nouvelle fiche action de la révision du Contrat de Partenariat, la 2.5 approvisionnée à hauteur de 500 000 € jusqu'à fin 2020.

Les membres du CUP s'accordent sur le fait de regarder les matériaux utilisés pour les deux projets. Le coût de départ est certes plus important pour des matériaux écologiques mais il faut aussi voir que

cela nécessitera moins de déconstruction par la suite et regarder les nouvelles préconisations en termes d'impact sur la santé.

Les membres du CUP proposent de s'accorder sur le vote de ce type de projet sur la fiche action 2.5 du contrat de partenariat et d'accorder une bonification pour les projets qui feront un effort supplémentaire en termes d'effort énergétique :

- Vote de 10% du montant des dépenses éligibles du projet dans la limite d'une subvention de 150 000 €
- Une Bonification pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour les projets ayant fait un effort énergétique et dans le cas d'une démarche exemplaire d'utilisation d'éco-matériaux

Vote pour le projet de Saint-Dolay :

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – la cible portant sur le patrimoine, l'art et la culture ainsi que celle portant sur la préservation des ressources et de l'environnement ne sont pas atteintes).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour un taux de 10 % des dépenses éligibles de 1 407 225 €, dans la limite d'un montant de subvention maximum de 150 000 €, soit dans le cas présent 140 723 €.

Une bonification pouvant aller jusqu'à 50 000 € pourra être attribuée dans le cas d'une démarche exemplaire d'utilisation d'éco-matériaux. L'éventuel surcoût de l'utilisation d'éco-matériaux devra être évalué.

Vote pour le projet de Grand-Champ :

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – la cible portant sur le patrimoine, l'art et la culture ainsi que celle portant sur la préservation des ressources et de l'environnement ne sont pas atteintes).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour un taux de 10 % des dépenses éligibles dans la limite d'un montant de subvention maximum de 150 000 €, soit dans le cas présent 150 000 €.

Une bonification pouvant aller jusqu'à 50 000 € pourra être attribuée dans le cas d'une démarche exemplaire d'utilisation d'éco-matériaux.

. « Construction Bâtiment Centre de loisirs / Ecole périscolaire » - Commune d'Elven

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. Gérard Gicquel, Maire, Hélène Calle, DGS, Loïc Le Trionnaire, adjoint et d'une chargée d'opération

Questions des membres au porteur de projet :

- Quels seront les matériaux utilisés ?
- Y a-t-il du double flux de prévu ?

Réponse du porteur de projet :

- Il est précisé que le projet répond aux normes de la Réglementation Thermique applicable (RT2012) et va même au-delà : les consommations d'énergie sont prévues 30% inférieures à celles définies par la réglementation en vigueur.

- Le porteur de projet ajoute qu'il est prévu un système de ventilation en double flux (permettant la récupération de la chaleur de l'air extrait), un bardage en bois de châtaigner local et un toit végétalisé sur la partie basse du bâtiment qui a un visuel direct pour les enfants.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet sur la fiche action 2.1 « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire ». Il est précisé que ce projet regroupe deux projets en une seule demande, bien que la demande du porteur de projet était plus importante au départ, en raison de la rationalisation des projets mixtes et des enveloppes qui diminuent, la subvention sollicitée reste à hauteur du plafond la fiche action qui est de 200 000 €.

Les membres s'accordent sur le fait que c'est un beau projet en présence de clauses sociales.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 8 cibles atteintes sur 8).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 200 000 € sur les dépenses éligibles, soit un taux de 13,34%.

. « Journée sur les enjeux de la transition énergétique » - Association Clim'Actions Bretagne Sud

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Mme Cécile Franchet, directrice de Clim'Actions Bretagne Sud

Questions des membres au porteur de projet :

- Y a-t-il eu des démarches pour la labellisation Breizh COP de faite ?
- Le mécénat indiqué à hauteur de 1 500 € dans la fiche projet sera-t-il de ce montant ?

Réponse du porteur de projet :

- Le porteur de projet indique que le dossier de demande à la démarche Breizh COP de la Région Bretagne est prêt à l'envoi.
- Deux entreprises sont prêtes à soutenir le projet, le mécénat pourrait être plus important que les 1500 € indiqués mais c'est encore à l'étude. Ces points seront étudiés et décidés en Conseil d'Administration.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement du projet sur la fiche action 3.3 « Développer les énergies renouvelables ».

Il est précisé que ce type de projet s'inscrit dans une réflexion globale et dans les préoccupations inscrites par le Conseil de Développement. La démarche citoyenne n'est pas que sur l'aspect éthique mais aussi financier pour créer des ressources supplémentaires avec ce genre de projets publiques.

Les membres du CUP s'accordent sur le fait qu'il faut encourager cette pratique, la révision du Contrat de Partenariat avait insisté sur l'importance de la transition énergétique.

Mme Anne Gallo, conseillère régionale, rappelle l'opportunité de labelliser l'évènement et de l'inscrire dans la démarche Breizh COP de la Région Bretagne.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait 3 cibles (sur 5) de la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (la cible relative à l'art et à la culture, ainsi que celle promouvant l'égalité femmes-hommes ne sont pas satisfaites).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour un montant de subvention maximum de 4 000 € représentant 40% des dépenses éligibles de 10 000 € (pour l'évènement qui se déroulera sur le Pays de Vannes).

. « Réhabilitation des locaux de la Mission Locale du Pays de Vannes : optimisation de l'accueil des jeunes et du dispositif Garantie Jeunes » - Mission Locale du Pays de Vannes

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de M. François Bellego, Président, Mme Florence Rioussé, Directrice et Nadine Fremont, Vice-Présidente

Questions des membres au porteur de projet :

- La localisation et l'accessibilité de ces nouveaux locaux seront moins centraux que les locaux actuels, quels moyens de transport y aura-t-il ?

Réponse du porteur de projet :

- Il est indiqué qu'au-delà de l'objectif de trouver rapidement un nouveau local, la structure devant quitter les locaux qu'elle occupait depuis 15 ans, il était important de pouvoir mutualiser dans un même lieu les différentes missions réalisées par la structure comme la "Garantie jeune" (dispositif mis en place il y a 4 ans sur Vannes).

Les moyens de transport pour y accéder ont aussi été un point important du choix du lieu (ligne 5 toutes les 20 minutes environ).

Il est précisé également que le lieu est une zone de forte activité économique avec pour objectif de permettre aux jeunes de trouver leurs stages plus facilement.

Débat et sélection

Mme Catherine PANHELLEUX rappelle le plan de financement du projet sur l'axe rééquilibrage territorial.

Il est précisé que le calendrier du déménagement contraint de la Mission Locale ne permettait pas d'attendre davantage mais en cas d'évolution, par exemple si la mission locale était amenée à rejoindre un éventuel pôle de services à terme, il sera mentionné au porteur de projet que l'aide obtenue au titre de ce projet par la Région devra être reversée.

Il est précisé que l'emprunt de la Mission Locale pour ce projet est garanti à hauteur de 50 % par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Il est également confirmé la soutenabilité financière du projet, l'annuité de remboursement de l'emprunt étant équivalente au loyer annuel payé dans les précédents locaux.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – la cible portant sur l'accessibilité et celle sur l'art, le patrimoine et la culture ne sont pas atteintes).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un montant de subvention maximum de 50 000 € représentant 14,99 % des dépenses éligibles de 333 600 € (hors achat local et frais d'agence et de notaire).

3 - Points divers

. Un point sur la modification de la liste des membres du CUP est fait :

Mme Marie Claude Costa Ribeiro Gomes est la nouvelle Présidente de Questembert Communauté et sera présente en Comité en remplacement de M. André FEGEANT.

La liste actualisée des membres est validée, d'autres modifications seront encore à venir.

. Réabondement de la fiche action 1.4 du Contrat de Partenariat :

La Confédération Paysanne avait reçu un avis d'opportunité favorable en CUP du 15 mars 2017 pour son projet « Semaine de l'agriculture paysanne à Muzillac » avec un cofinancement du Contrat de

Partenariat à hauteur de 50 % (soit un montant plafond de 6 000 €) sur la base de 12 000 € de dépenses éligibles TTC. Les dépenses devaient être liées uniquement à la semaine de l'agriculture paysanne.

Au regard des pièces éligibles, la somme de 2 251 € a été validée à l'instruction par la Région au lieu des 6 000 € prévus en avis d'opportunité.

Les membres du CUP actent cette modification de subvention. La somme de 3 749 € est donc réabondée sur la fiche action 1.4 « Conforter les activités agricoles et marines ».

. Nouvelle plaquette du Contrat de Partenariat :

Mme Nina Trallero informe qu'une plaquette du Pays de Vannes sur les subventions possibles dans le cadre du Contrat de Partenariat avec la Région est disponible. Elle sera distribuée à chaque membre du CUP par courrier et téléchargeable sur le site Internet du Pays de Vannes. Des affiches en Mairies seront également transmises pour information.

Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Rénovation et extension salle de sport » - Commune de Saint-Dolay	Axe 1 Priorité 2 « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie » Fiche action 2.5 : « Accompagner la structuration de l'offre sportive »	Avis favorable à l'unanimité sous réserves pour le Fonds Régional 10 voix pour. Réserves à lever : Apporter les éléments sur l'utilisation d'éco matériaux pour obtenir une éventuelle bonification (pouvant aller jusqu'à 50 000 €). L'éventuel surcoût de l'utilisation d'éco-matériaux devra être évalué.	Fonds Région Subvention : 140 723 € Dépenses éligibles : 1 407 225 € Soit 10% des dépenses éligibles dans la limite d'un montant de subvention maximum de 150 000 €, soit dans le cas présent 140 723 €. Une <u>Bonification</u> pouvant aller jusqu'à 50 000 € pourra être attribuée dans le cas d'une démarche exemplaire d'utilisation d'éco-matériaux.
« Construction d'une salle de sport et d'un mur d'escalade mutualisé » - Commune de Grand-Champ	Axe 1 Priorité 2 « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie » Fiche action 2.5 : « Accompagner la structuration de l'offre sportive »	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional 9 voix pour. M. Yves Bleunven en tant que Maire de Grand-Champ ne prend pas part au vote.	Fonds Région Subvention : 150 000 € Dépenses éligibles : 2 195 023 € Soit 10% des dépenses éligibles dans la limite d'un montant de subvention maximum de 150 000 €, soit dans le cas présent 150 000 €. Une <u>Bonification</u> pouvant aller jusqu'à 50 000 € pourra être attribuée dans le cas d'une démarche exemplaire d'utilisation d'éco-matériaux.
« Construction d'un Bâtiment Centre de Loisirs / Ecole périscolaire » - Commune d'Elven	Axe 1 Priorité 2 « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie » Fiche action 2.1 : « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »	Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional 10 voix pour.	Fonds Région Subvention : 200 000 € Dépenses éligibles : 1 499 739,03 € Soit 13.34%

<p>« Journée sur les enjeux de la transition énergétique » - Clim'Actions Bretagne Sud</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.3</u> : « Développer les énergies renouvelables »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>9 voix pour.</p> <p>Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Clim'Actions, ne prend pas part au vote.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 4 000 € Dépenses éligibles : 10 000 € Soit 40% des dépenses éligibles (pour l'évènement qui se déroulera sur le Pays de Vannes).</p>
<p>« Réhabilitation des locaux de la Mission Locale du Pays de Vannes : optimisation de l'accueil des jeunes et du dispositif Garantie Jeunes » - Mission Locale du Pays de Vannes</p>	<p><u>Axe Rééquilibrage territorial</u> <u>Fiche action 2.5</u> : « Attractivité et multipolarisation »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>9 voix pour.</p> <p>Mme Florence Rioussé, Directrice de la Mission Locale du Pays de Vannes, ne prend pas part au vote.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 50 000 € Dépenses éligibles : 333 600 € Soit 14.99% des dépenses éligibles (hors achat local et frais d'agence et de notaire).</p> <p>Si la mission locale était amenée à rejoindre un éventuel pôle de services à terme, l'aide obtenue au titre de ce projet par la Région devra être reversée.</p>

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)

	Crédits régionaux 2017-2020 : 8 107 807 €	Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP 21/02/18	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations	1 100 000 €	912 763 € 82,98%	0 €	912 763 € 82,98%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	600 000 €	515 014 €		515 014 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	200 000 €	197 749 €		197 749 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	300 000 €	200 000 €		200 000 €
PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie	2 600 000 €	2 066 808 € 79,49%	540 723 €	1 526 085 € 58,70%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	1 100 000 €	680 920 €	200 000 €	480 920 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	200 000 €	94 680 €		94 680 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	100 000 €	91 208 €		91 208 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	700 000 €	700 000 €		700 000 €
<i>FA2.5 : Accompagner la structuration de l'offre sportive</i>	500 000 €	500 000 €	340 723 €	159 277 €
PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie	1 136 246 €	777 355 € 68,41%	4 000 €	773 355 € 68,06%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	600 000 €	437 576 €		437 576 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	236 246 €	156 916 €		156 916 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	100 000 €	4 000 €	96 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	200 000 €	82 863 €		82 863 €
Axe rééquilibrage territorial	1 650 000 €	1 450 000 € 87,88%	50 000 €	1 400 000 € 84,85%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	1 050 000 €	850 000 €		850 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	600 000 €	600 000 €	50 000 €	550 000 €
Axe services collectifs essentiels	1 621 561 €	1 106 387 € 68,23%		1 106 387 € 68,23%
TOTAL DOTATION	8 107 807 €	6 313 313 € 77,87%	594 723 €	5 718 590 € 70,53%

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible après le CUP du 21/02/18
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	105 050,04 €	0,00 €	244 949,96 €
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	157 352,35 €	0,00 €	42 647,65 €
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	85 331,60 €	0,00 €	364 668,40 €
TOTAL		1 929 682,00 €	434 580,80 €	0,00 €	1 495 101,20 €

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (ITI FEDER)

Axes FEDER	Montants FEDER 2015-2020	Crédits restant à mobiliser après le CUP du 17/05/17
<p>1- Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques Pour développer les usages et la culture numériques, par la mise en place d'applications et de nouveaux services numériques</p>	236 263 €	0 €
<p>2- Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables Pour soutenir les dispositifs de production d'énergie renouvelable issue de la biomasse (bois énergie, réseau de chaleur) et les projets d'échelle locale.</p>	292 208 €	292 208 €
<p>3 – Réhabilitation énergétique du parc de logement social Pour soutenir les investissements visant à la réhabilitation énergétique du parc de logement social.</p>	919 822 €	743 891,68 €
<p>4 – Transport durable : soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité Pour soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité afin de développer les modes de transport durable. Ce montant FEDER est dédié au PEM du Pays.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €
Total dotation FEDER	2 448 293 €	2 036 099,68 € 83.16%

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.

Les prochains CUP sont programmés le 18 avril et le 20 juin 2018. Les lieux seront communiqués ultérieurement.

Pour rappel, le site du Pays de Vannes est en ligne : www.pays-vannes.fr

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo



Madame Anne Gallo

